



COMMUNE DE SULIGNAT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 MARS 2026

L'An deux mille vingt-six, le mardi 31 mars 2026 à 20 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de SULIGNAT, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation en date du 25 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Régis JANICHON, 1^{er} Adjoint au Maire.

Monsieur MONTERRAT est nommé secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Etaient Présents :

Mme DURAND Annie
M. MONTERRAT Dominique
M. DUFOUR Jacques
Mme VACLE Christiane
M. RUDE Christian
Mme TRICHARD Danuta
M. LAURENCIN Nicolas
Mme HYVERNAT Mallory
Mme AUMEUNIER Anne-Lise
Mme COUTURIER Manon

Étaient Absents :

M. GENESTOUX Alain
Mme BOSVERT Diane a donné pouvoir à Christiane VACLE
M. TRICHARD Ludovic a donné pouvoir à Danuta TRICHARD
M. DUPUIS Bertrand a donné pouvoir à Dominique MONTERRAT

lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des membres des commissions communales
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres du comité consultatif des sapeurs-pompiers
- Désignation d'un délégué au CNAS
- Procuration postale à la secrétaire de mairie
- Tableau des emplois de la collectivité



- Demande de subvention au SDIS de l'Ain
- Questions diverses

M. Régis JANICHON, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle que le procès-verbal de la Séance du 20 mars 2026 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Monsieur DUFOUR demande précision concernant le fait que Monsieur DUPUIS était noté absent alors qu'il avait prévenu. Il est expliqué que dorénavant, même si un membre prévient de son absence, il sera noté absent.

Monsieur JANICHON soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°D2026/01/04 : Création des commissions communales et désignation des membres

Monsieur JANICHON propose de constituer les commissions suivantes et demande des volontaires pour en assumer les tâches.

- **Commission de gestion communale**
- **Commission éducation, social, culture**
- **Commission ruralité**
- **Commission urbanisme**
- **Commission bâtiments**

Le conseil municipal constitue les commissions communales suivantes :

❖ COMMISSION GESTION COMMUNALE

Président : Alain GENESTOUX

Vice-Président : Régis JANICHON

- **Finances :** Mallory HYVERNAT, Nicolas LAURENCIN, Dominique MONTERRAT, Annie DURAND
- **Gestion du personnel communal :** Annie DURAND
- **Plan de sauvegarde communal :** Christian RUDE, Danuta TRICHARD, Bertrand DUPUIS

❖ COMMISSION EDUCATION – SOCIAL – CULTURE

Président : Alain GENESTOUX

Vice-présidente : Annie DURAND

- **Communication :** Bertrand DUPUIS, Ludovic TRICHARD, Jacques DUFOUR, Anne-Lise AUMEUNIER, Mallory HYVERNAT
- **Ecoles/RPI :** Manon COUTURIER, Anne-Lise AUMEUNIER
- **Associations :** Dominique MONTERRAT, Régis JANICHON, Christiane VACLE
- **Bibliothèque :** Diane BOSVERT, Danuta TRICHARD
- **Conseil Municipal des Jeunes :** Manon COUTURIER
- **Action sociale :** Bertrand DUPUIS, Christiane VACLE, Dominique MONTERRAT



❖ **COMMISSION RURALITÉ**

Président : Alain GENESTOUX

Vice-Président : Régis JANICHON

- **Voirie :** Christian RUDE, Nicolas LAURENCIN, Christiane VACLE, Jacques DUFOUR, Danuta TRICHARD, Dominique MONTERRAT
- **Cimetière :** Christian RUDE, Dominique MONTERRAT, Christiane VACLE
- **Station d'épuration/assainissement :** Christian RUDE
- **Fleurissement/ embellissement :** Christiane VACLE, Danuta TRICHARD, Jacques DUFOUR, Dominique MONTERRAT

❖ **COMMISSION URBANISME**

Président : Alain GENESTOUX

Vice-Président : Régis JANICHON

Ludovic TRICHARD, Anne-Lise AUMEUNIER, Annie DURAND, Bertrand DUPUIS

❖ **COMMISSION BÂTIMENTS**

Président : Alain GENESTOUX

Vice-Président : Dominique MONTERRAT

- **Bâtiments :** Anne-Lise AUMEUNIER, Christian RUDE, Christiane VACLE, Nicolas LAURENCIN, Danuta TRICHARD, Annie DURAND
- **Accessibilité/Sécurité :** Anne-Lise AUMEUNIER, Christian RUDE, Christiane VACLE, Nicolas LAURENCIN, Danuta TRICHARD, Annie DURAND
- **Eclairage public/fibre :** Anne-Lise AUMEUNIER, Christian RUDE, Christiane VACLE, Nicolas LAURENCIN, Danuta TRICHARD, Annie DURAND

Délibération n°D2026/02/04 : Désignation des membres de la Commission d'Appel

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément à l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Il présente ensuite une liste composée de :

Titulaires : Dominique MONTERRAT, Anne-Lise AUMEUNIER, Nicolas LAURENCIN

Suppléants : Manon COUTURIER, Annie DURAND, Mallory HYVERNAT

Aucune autre liste n'étant présentée, le Conseil Municipal a ensuite procédé à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres.



Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé à Monsieur JANICHON, 1^{er} adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins remis : 14

Suffrages exprimés : 11

Bulletins blancs : 3

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Liste 1 : 11 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres Titulaires : Dominique MONTERRAT, Anne-Lise AUMEUNIER, Nicolas LAURENCIN

Membres Suppléants : Manon COUTURIER, Annie DURAND, Mallory HYVERNAT

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président, de la commission d'appel d'offres.

Délibération n°D2026/03/04 : Comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur JANICHON, 1^{er} adjoint, explique que le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers est une instance paritaire qui doit être installée, conformément à l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation des comités communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires.

Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires institué auprès de la commune est compétent pour donner un avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers volontaires du corps communal, à l'exclusion de celles intéressant la discipline.

Il est notamment consulté sur le refus d'engagement ou de réengagement des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal et est informé des recours formés contre les décisions de refus d'engagement ou de réengagement et de refus d'autorisation de suspension d'engagement prises par l'autorité d'emploi.

Il est également consulté sur les changements de grade jusqu'au grade de capitaine inclus. Il est obligatoirement saisi pour avis du règlement intérieur du corps communal. Le comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires est présidé par le maire de la commune et comprend un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du corps communal.

Outre le Chef de centre, membre de droit, les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal.

Les représentants de la commune au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires doivent être désignés, dans les quatre mois suivant le renouvellement général du conseil municipal, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, par le conseil municipal parmi ses membres n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier volontaire.

Considérant que 4 grades des sapeurs-pompiers volontaires sont représentés au SLIS de SULIGNAT.



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les représentants du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers volontaires :

Président : Alain GENESTOUX, Maire

Membres représentant la municipalité :

Titulaires : Christian RUDE, Manon COUTURIER, Christiane VACLE, Régis JANICHON

Suppléants : Nicolas LAURENCIN, Anne-Lise AUMEUNIER, Diane BOSVERT, Bertrand DUPUIS

Sapeurs-pompiers :

Chef de corps, membre de droit : Lieutenant Vincent JARNET

Officiers : Lieutenant Jérôme VAUCHER, titulaire

Adjudants : Adjudant Christophe GUERIN, titulaire / Adjudant-Chef David LASSARA, suppléant

Caporaux : Caporal Agnès MANOUKIAN, titulaire / Caporal Julien NECTOUX, suppléant

Sapeurs : 1ère classe : Sapeur Yoann HYVERNAT, titulaire / Sapeur Quentin FAURE, suppléant

Délibération n°D2026/04/04 : Désignation d'un délégué du CNAS

Monsieur JANICHON, 1^{er} adjoint, explique que la Commune est adhérente au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé à Guyancourt.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Monsieur JANICHON, 1^{er} adjoint, invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu.

Il propose de nommer Mme Annie DURAND en qualité de déléguée élu du CNAS et Mme SEVEYRAT Sophia, adjoint administratif, en qualité de déléguée agent au CNAS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- désigne Annie DURAND déléguée élue du CNAS.
- désigne Sophia SEVEYRAT déléguée agent du CNAS

Délibération n°D2026/05/04 : Procuration Postale à la secrétaire de mairie

Considérant que pour une bonne administration locale il est nécessaire de donner à la secrétaire de mairie une procuration avec la Poste pour le retrait de colis et la signature de recommandés.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la procuration avec la Poste délivrée à Mme Sophia SEVEYRAT pour le retrait de colis et la signature de recommandés.



Délibération n°D2026/06/04 : Tableau des emplois de la collectivité

Monsieur JANICHON, 1^{er} adjoint, expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la proposition d'avancement de grade formulée par le Centre de Gestion de l'Ain des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté portant avancement de grade de Mme SEVEYRAT Sophia en date du 11 décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le grade du poste de la filière administrative,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité**
- **d'approuver le tableau des emplois permanents la collectivité comme suit :**

EMPLOIS PERMANENTS

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u><i>Filière administrative</i></u>	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35 h. hebdomadaires
<u><i>Filière technique</i></u>	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2 à raison de 35 h. hebdomadaires
<u><i>Filière médico-sociale</i></u>	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelle	1 à raison de 29.50h./35 ^{ème} hebdomadaires
	Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelle	1 à raison de 29h./35 ^{ème} hebdomadaire
	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelle	1 à raison de 29h./35 ^{ème} hebdomadaire



Délibération n°D2026/07/04 : Achat d'équipement SLIS– Demande de subvention au SDIS de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'achat d'équipements de protection de la personne pour le SLIS de Sulignat auprès de la société Paul Boyé Technologies pour un montant de 3 523€ HT.

Par délibération n°148/2022 du 16 décembre 2022, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain a établi la liste du matériel subventionnable pour les communes ayant un S.L.I.S.

Conformément à cette liste, la commune de Sulignat peut solliciter l'octroi d'une subvention pour le matériel acquis pour un taux de 60%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide de solliciter l'octroi d'une subvention auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain pour un plafond total de 3 523 € HT et un taux de subvention de 60%, soit un montant de subvention attendu de 2 137.80€**
- **Charge Monsieur le Maire de signer tout document de subvention afférent à cette demande**

URBANISME :

TYPE	NOM/PRENOM	ADRESSE	LIBELLE	DECISION
PC	MARCHAL Valérie	224 Route de Falconet	Construction d'un garage, portail et clôture	en cours d'instruction
DP	RAYNARD Hervé	930 Route des Gariannes	Division en vue de construire	en cours d'instruction

Déclaration d'intention d'aliéner

L'Adjoint au Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui ont été consenties au Maire par le Conseil Municipal :

Propriétaire	Adresse	Numéro parcelle	Préemption
Consorts MORONNOZ	179 Route de Pont de Veyle	B1127, B1128	NON



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ :

- Voirie/environnement :
 - Validation du devis pour les accotements de l'entreprise Bernisson pour un montant de 7824 Euros TTC
 - Le tilleul près du parking de l'école sera taillé la semaine prochaine, la rue du Village sera temporairement restreinte.
 - La borne de tri du verre sera enterrée début mai et la benne à vêtements retirée
- Divers :
 - Monsieur JANICHON précise que, comme évoqué précédemment, le terrain de basket ne sera plus accessible uniquement pendant les vacances scolaires mais tous les mercredis jusqu'à 16h30

Séance close à 22h30

Le secrétaire de séance,

Dominique MONTERRAT

Le Maire,

Alain GENESLOT X